

RAPPORT ANNUEL 2025

Comité de vigilance – Lieu
d'enfouissement de Saint-Nicéphore

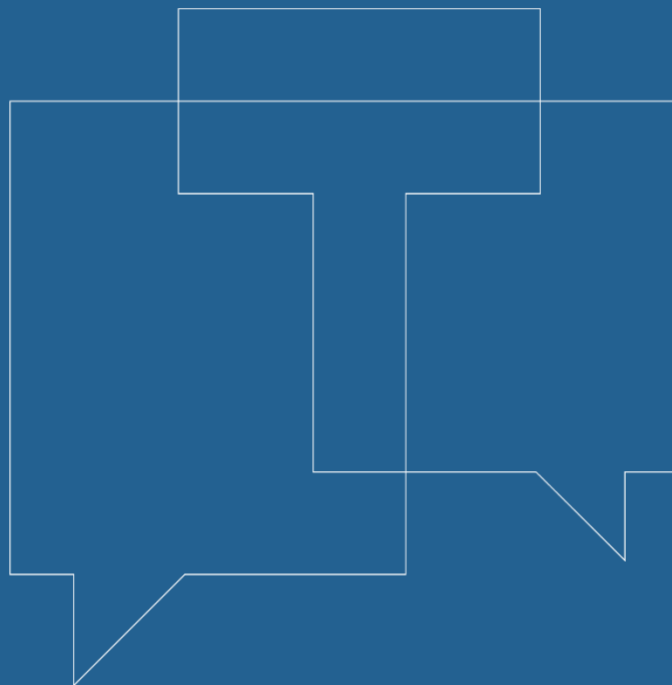


TABLE DES MATIÈRES

1.	Note	2
2.	Contexte.....	3
2.1.	Mandat et fonctionnement.....	3
2.2.	Composition du Comité.....	4
2.3.	Calendrier thématique annuel.....	5
3.	Travaux réalisés.....	5
3.1.	Opérations d'enfouissement	5
3.2.	Déplacement de l'entrée.....	6
4.	Suivi environnemental des eaux	7
4.1.	Suivis réalisés au site	7
4.2.	Eaux de lixiviation.....	9
5.	Gestion des biogaz.....	9
5.1.	Captage et mise en valeur des biogaz.....	9
5.2.	Suivis environnementaux reliés aux biogaz	11
6.	GES.....	11
7.	Projets environnementaux et communautaires	12
7.1.	Projets du GARAF	12
7.2.	Projet de sablière du CRECQ.....	13
7.3.	Projet des saules (RAMO).....	13
8.	Bilans de l'année 2025.....	14
8.1.	Contribution au fonds de fermeture	14
8.2.	Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale.....	14
8.3.	Lettre de crédit.....	14
8.4.	Contrôle des goélands	15
8.5.	Bilan annuel des signalements.....	15
8.6.	Bilan des matières résiduelles.....	15
9.	Autres dossiers	16
9.1.	Plan directeur de la propriété.....	16
9.2.	PFAS	16
9.3.	Résultats des travaux de l'Université de Sherbooke	17
9.4.	Suivi sonore	17
10.	Résultats.....	17



11. Annexes	19
Annexe 1 – Calendrier thématique 2025	19
Annexe 2 – Registre des signalements	19

1. NOTE

Le rapport d'activités 2025 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2006, anime les rencontres et rédige les comptes rendus. Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à y participer.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmst-nicephore.org



2. CONTEXTE

2.1. MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore a été mis en place en 2006. Il vise à associer de plus près la communauté au suivi des activités de WM.

Le mandat du Comité est le suivant :

- Informer les membres et le milieu à propos des opérations du site et des projets
- Veiller à la conformité du lieu d'enfouissement avec les normes en vigueur
- Faire des recommandations concernant le fonctionnement des installations et l'atténuation des nuisances et des impacts sur l'environnement

Les membres du Comité proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organisme socio-économique et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le Comité se réunit quatre fois par année pour discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, et des préoccupations soulevées dans le milieu. Après chaque rencontre, un compte rendu est rédigé et validé par les membres, puis diffusé sur le site Internet du Comité.

Pour en savoir plus, consultez le [site du Comité](#). Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations



2.2. COMPOSITION DU COMITÉ

Tableau 1 : Composition du Comité en date du 31 décembre 2025

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM
Voisinage	Résident du Club du Faisan	Guillaume Perreault-Smith Marie-Christine Poisson
	Citoyen	Yves Gatien (Président du Comité)
Milieu municipal	MRC Drummond	Sylvain Cormier Anick Verville
	Ville de Drummondville	Sarah Saint-Cyr Lanoie Daniel Pelletier Marie-Ève Vadnais
Groupes environnementaux	COGESAF	Gilles Perreault
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Marie-Pascale Duvieusart
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Suzanne Lévesque
Organismes socio-économiques	Chambre de commerce de Drummondville	Alexandra Houle
Milieu agricole	UPA	Dorothea Beier

Tableau 2 : Équipe de WM ayant participé aux réunions en 2025

FONCTION	NOM
Directeur des opérations du site de Saint-Nicéphore	Marc-Olivier Lamothe
Ingénieur régional	Daniel Camara

Tableau 3 : Invités ayant réalisé une présentation en 2025

FONCTION	NOM
GARAF	Patrick Lampron
Artemis	Alexandre Brunet
CRECQ	Marie-Christine Poisson

Tableau 4 : Équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres en 2025

FONCTION	NOM
Animation	Alex Craft
Coordination et comptes rendus	Virginie Lefebvre



2.3. CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivis environnementaux, signalements ainsi que visites du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

En début d'année, une proposition est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

En raison de sa présence dans l'actualité en 2025, le sujet des contaminants éternels (PFAS) a été traité au courant de l'année.

Le calendrier thématique 2025 complet est disponible en annexe 1.

3. TRAVAUX RÉALISÉS

Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

3.1. OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT

CONSTRUCTION DES CELLULES 7 ET 8 DE LA PHASE 3B-1



L'excavation des cellules 7 et 8 de la phase 3B-1 a été complétée au mois de février. Par la suite, les travaux au niveau du réseau de biogaz et des membranes pour imperméabiliser la cellule ont été réalisés entre avril et juillet.

À la suite d'une question sur la séquence des travaux de tranchées horizontales, WM a expliqué au

Comité que les travaux sont prévus selon les coordonnées GPS du niveau de la cellule, et ne peuvent donc pas être prévus plus tôt pour éviter des épisodes d'odeurs.

Un membre s'est également intéressé à l'utilisation du bois issu du déboisement lors de la construction d'une cellule. WM a mentionné que les arbres de bonne qualité sont revalorisés avec des entrepreneurs locaux et que le reste est reconverti en copeaux ou en bois de chauffage.

RECOUVREMENT FINAL



Tout au long de l'année, du recouvrement final a été fait sur la pente ouest de la phase 3B-1.

3.2. DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE



Un projet majeur de 2025 fut le déplacement de l'entrée, qui permettra d'accueillir une vingtaine de camions sur le site pour éviter le refoulement sur le boulevard lors des périodes d'achalandage. Les travaux ont officiellement débuté en juin et en date de fin novembre 2025, le bâtiment était complété à 75 %, la fin de construction étant prévue pour fin décembre. La mise en service des balances, quant à elle, est prévue pour janvier 2026. Les clients seront tous informés de la nouvelle adresse, et de la signalisation appropriée sera installée. À la fin des travaux, une clôture de saule de 250 mètres sera installée au pourtour des installations.



Ces travaux ont suscité plusieurs échanges riches. D'abord, les membres se sont intéressés aux nouvelles balances. WM a précisé qu'ils ne maintiendront pas les anciennes balances, car ils souhaitent s'éloigner du Club du Faisan et les balances actuelles sont en fin de vie. Il a été mentionné que le nouvel aménagement aura une balance d'entrée et une de sortie.

Ensuite, des questions ont émergé par rapport à la communication de la nouvelle adresse. WM a assuré qu'un communiqué de presse et une brochure seront produits et distribués. Un membre a par la suite suggéré de déplacer l'enseigne sur la rue Gagnon pour éviter toute confusion.

Enfin, à la suite d'une question sur les fournisseurs, WM a pu préciser qu'ils travaillent avec des entreprises locales, lorsque possible. En effet, 95 % des travaux sont effectués par RGC Construction et l'éclairage solaire par Solidel, des entreprises de Drummondville.

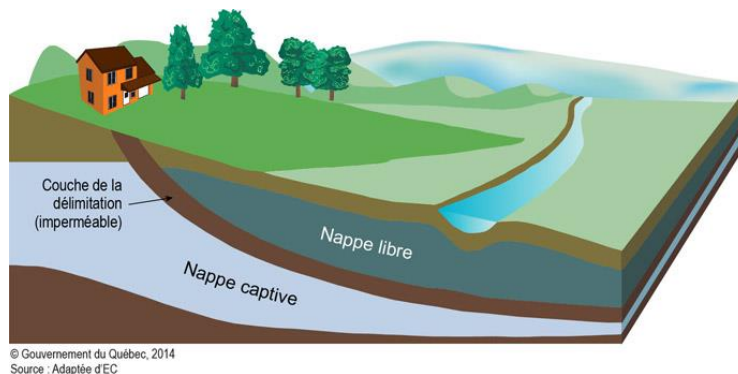


4. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

4.1. SUIVIS RÉALISÉS AU SITE

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : au printemps, à l'été et à l'automne. Les données sont prises à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, qui est dans le roc, sous la couche d'argile



Les échantillons sont envoyés à Bureau Veritas, un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport et transmis au ministère le 31 mars de chaque année.

Pour interpréter les données, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes inscrites dans la réglementation
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

EAUX DE SURFACE



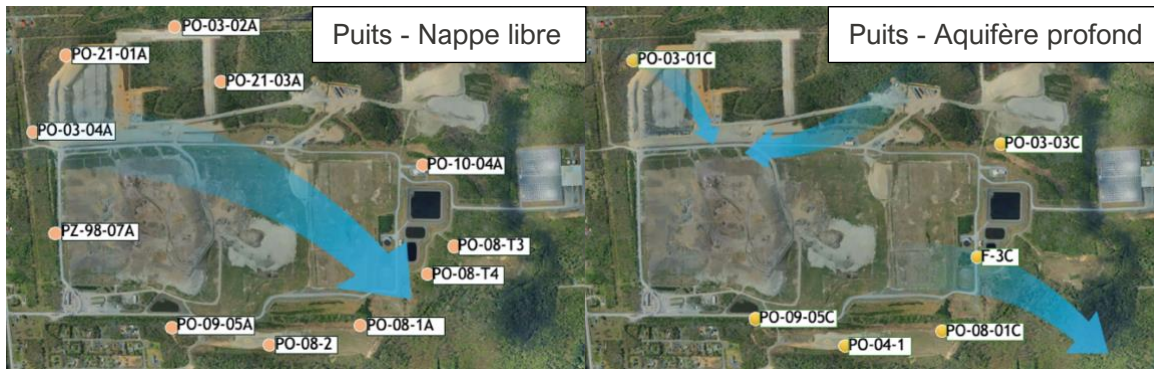
Un total de huit points d'échantillonnages sont prévus et les résultats révèlent qu'il n'y a aucune problématique et que toutes les normes ont été respectées pour les trois campagnes, incluant la station de pompage.

À la suite de l'entente avec la Ville en 2024, une prise d'échantillons d'eau de surface a été demandée dans la rivière Saint-François. Un point en amont du site sur le ruisseau Paul-Boisvert, deux sur le site, un à la sortie et un en aval du site ont donc été ajoutés aux campagnes. En termes de résultats, il y a une très grande concentration de matières en suspension en amont du site, probablement due en partie aux terres agricoles à proximité. Un membre a suggéré à WM de partager ces résultats avec le COGESAF, ce qui a été réalisé.



EAUX SOUTERRAINES – NAPPE LIBRE ET AQUIFÈRE PROFOND

Pour les eaux souterraines, un total de 17 points d'échantillonnages sont prévus pour s'assurer de la conformité de ces eaux, soit 11 dans la nappe libre et 6 dans l'aquifère profond. Les données d'échantillonnage révèlent que les concentrations d'azote ammoniacal, de manganèse et de fer sont naturellement plus élevées dans la région. Il y a eu un léger dépassement du nickel, mais l'ensemble des résultats est considéré stable par rapport aux résultats des années antérieures.



Le Comité s'est demandé si le ministère avait déjà demandé plus d'informations par rapport à un point ou un dépassement. WM a rappelé qu'il y avait déjà eu un dépassement de matières en suspension dû au rejet d'eau, dont les correctifs avec été faits avec le GARAF. De plus, ils ont déjà reçu des questions en lien avec les coliformes fécaux.

PUITS RÉSIDENTIELS

Depuis 2009, WM offre le service d'échantillonnage des puits privés au voisinage aux deux ans. En 2025, les résultats de la campagne 2024 ont été présentés. Sept puits ont été échantillonnés, soit un en amont et six en aval. Les résultats par puits sont confidentiels, mais ils ont noté des dépassements de manganèse et d'arsenic, qui sont en présence naturelle.

4.2. EAUX DE LIXIVIATION

WM a expliqué que les eaux de lixiviation, qui incluent à la fois l'eau sortant des cellules et le condensat généré par le captage des biogaz, sont d'abord prétraitées dans le réacteur biologique séquentiel, avant d'être envoyées à l'usine de traitement de Drummondville. Dans le cadre de cette démarche, la ville de Drummondville a établi, en collaboration avec WM, un niveau maximum à respecter pour les charges en azote ammoniacal dans le rejet.

Aucune problématique n'a été observée pour les paramètres. Les concentrations d'azote ammoniacal sont faibles et en deçà des normes de la Ville.

Considérant ce résultat, un membre s'est interrogé à savoir si, avec le traitement effectué, l'eau était conforme pour être rejetée à l'environnement. WM a expliqué que l'eau est conforme, mais qu'ils ont choisi de s'affilier avec la Ville en 2010 pour s'assurer de l'intégrité du processus et rassurer la population.

5. GESTION DES BIOGAZ

5.1. CAPTAGE ET MISE EN VALEUR DES BIOGAZ

WM a rappelé que les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies. Le captage de biogaz a commencé sur le site en 1996 de manière volontaire, alors que cela n'est devenu une obligation réglementaire qu'en 2009.

Deux types de structures reliées à un système d'aspiration central sont utilisés pour capter les biogaz :

- Les tranchées horizontales, installées au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule, permettant de capter les biogaz dès qu'ils sont générés
- Les puits verticaux, forés lors du recouvrement final des cellules



Le système de captation du biogaz permet d'acheminer ce dernier à la centrale de cogénération pour le valoriser en produisant de l'électricité. WM a dressé le bilan des opérations de captage et de valorisation en 2025 :

- 85 puits verticaux
- 89 tranchées horizontales
 - Débit moyen de 4 000 pieds cubes/minute dont
 - 2 850 utilisés par l'usine de cogénération pour alimenter :
 - Le réseau d'Hydro-Québec (7,6 MW d'électricité générée)
 - Serres Demers (maximum de 1 000 pieds cubes/minute)
- 20% du biogaz généré annuellement est brûlé à la torchère, principalement en été (600 à 1 500 pieds cubes/minutes)

Un membre s'est questionné sur la variation du débit moyen de 4 000 pieds cubes/minute. WM a expliqué que le débit est en fonction du nombre de puits installés.



5.2. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ

WM a partagé avec le Comité les résultats des suivis trimestriels effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien et qu'il n'y a pas d'émission fugitive importante. Un suivi de calibration sur les puits d'échantillonnage autour du site est également effectué au moins une fois par mois. Un rapport est transmis au ministère quatre fois par année pour démontrer les températures et concentrations de méthane.



L'échantillonnage est réalisé à l'aide d'un instrument portable mesurant les émissions à 15 cm du sol. L'appareil est muni d'un GPS enregistrant les concentrations de gaz mesurées et celles-ci sont automatiquement compilées et superposées sur une carte. La limite est de 500 ppmv (parties par million de volume), et aucun dépassement n'a été relevé cette année, grâce aux travaux sur le site.

Notant qu'aucun dépassement n'a été enregistré dans les dernières années, le Comité a demandé si WM avait déjà eu des données en haut de 500 ppmv. WM a répondu que c'est déjà arrivé dans le passé, mais qu'ils n'en ont plus depuis qu'ils font du recouvrement final.

Un membre a approfondi la question afin de savoir s'ils réussissaient à capter l'entièreté du biogaz. WM a clarifié qu'ils captent entre 85 % et 90 % du biogaz.

6. GES

WM a rappelé que les gouvernements provincial et fédéral ont chacun leur propre définition et méthode de calcul, qui consiste à convertir toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) à leur équivalent en CO₂ afin d'avoir une même unité de calcul. L'objectif du ministère est de recueillir la donnée de toute personne ou entreprise qui émet plus de 10 000 tonnes de GES par an. L'ingénieur de WM a fait une brève présentation des GES ainsi que des sources dans un site d'enfouissement, qui sont notamment la décomposition des matières, la torchère, la chaudière et les équipements mobiles.

Les données à Saint-Nicéphore sont comptabilisées et transmises sous forme de rapport par WSP avant le 1^{er} juin de chaque année. Selon le rapport envoyé au gouvernement provincial, c'est un total de 200 733 tonnes équivalentes de CO₂ qui ont été émises sur le site en 2024, comparativement à 190 244 tonnes en 2023, représentant une augmentation de 5 %. Cette augmentation est expliquée par la construction des nouvelles cellules.

Le Comité s'est penché sur la question de l'augmentation en demandant si WM prévoyait une croissance maintenue, ou une diminution en raison de la fermeture de cellules. WM a expliqué que le total d'émissions dépend des opérations, mais qu'ils estiment qu'avec le recouvrement final et temporaire à venir, les émissions de GES devraient diminuer dans le rapport 2025.



7. PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

7.1. PROJETS DU GARAF

Depuis 2010, des projets de reboisement et d'aménagements fauniques sont réalisés en partenariat avec le GARAF, qui utilise le site comme laboratoire à grande échelle. Les objectifs de ces projets sont :

- Réduire le transport de sédiments à l'extérieur de la propriété
- Réduire l'empreinte écologique du site
- Favoriser le développement des habitats fauniques
- Développer les apprentissages des jeunes du Centre de services scolaire des Chênes (CSSDC)



Une visite des installations du GARAF a eu lieu au mois de juin, ce qui a permis au Comité de voir les sentiers et les aménagements de la classe extérieure, qui ont été réalisés par Eskair à l'automne 2024. Un membre s'est demandé si le bois utilisé pour les aménagements provenait du site. Le représentant du GARAF a expliqué que c'était ce qu'ils avaient prévu au départ, mais qu'ils ont pu seulement utiliser une petite partie, car il y avait beaucoup de mélèze sur le site, n'étant pas idéal pour le besoin. Ils ont toutefois utilisé ce bois pour faire les copeaux des sentiers. De plus, une

action de suivi traitée à la suite de cette visite était en lien avec les coûts de la classe extérieure. Le GARAF a précisé que l'aménagement du cabanon derrière la maison GARAF a coûté 20 000 \$ et que les sentiers et la classe extérieure ont coûté 47 800 \$, l'argent provenant du Mouvement Desjardins et de WM.

À la fin de l'année, le GARAF est venu présenter les projets ayant eu lieu en 2025 :

- Installation de caméras de trappe dans le secteur des serres
- Installation de pièges à poils



- Inventaires des cours d'eau et des invertébrés dans le ruisseau Paul-Boisvert
- Inventaire et écoute des chauves-souris
- Projet de réaménagement de la sablière en partenariat avec le CRECQ
- Stabilisation des berges au niveau de l'étang Castor et du ruisseau Paul-Boisvert

Lors d'une rencontre en 2024, les membres du Comité avaient demandé à en savoir plus sur la méthode d'échantillonnage des chauves-souris. Le GARAF a expliqué que les étudiants se rendent au site 30 minutes avant et après le coucher du soleil, afin de faire l'écoute des espèces. Cela se fait à l'aide d'un appareil, installé sur le téléphone des élèves, qui captent les ultrasons. Chaque espèce à son propre son, qui est ensuite identifié par un biologiste.

7.2. PROJET DE SABLIERE DU CRECQ

Les avancements du projet de restauration de la sablière, en partenariat avec le CRECQ et le GARAF, ont été présentés aux membres du Comité au courant de l'année. L'objectif est de restaurer un milieu ouvert, sain et naturel en favorisant la biodiversité champêtre. Il fait partie intégrante du projet de conservation des noyaux de diversité du Centre-du-Québec.

Les faits saillants de 2025 sont :

- Ensemencement de plusieurs mélanges et fauches sélectives
- Réflexion sur un plan d'action pour gérer la propagation du roseau
- Nidification du pluvier kildir
- Aménagement d'un point de vue dans la sablière et d'un talus d'hirondelles de rivages
- Ajout de 52 arbustes et de terreau
- Installation de panneaux éducatifs sur les espèces présentes

Lors de la présentation, le Comité s'est intéressé au nouvel aménagement pour les hirondelles. La représentante du CRECQ a clarifié qu'il est constitué de bois et de sable provenant du site, où les hirondelles avaient niché dans le passé. Le fait que l'aménagement est en hauteur devrait également être bénéfique au niveau de la protection contre les prédateurs.

7.3. PROJET DES SAULES (RAMO)

Depuis cinq ans, Ramo et WM collaborent sur un projet de plantation de saules sur les premières cellules, maintenant inertes, dont le projet pilote a commencé sur le LET de Sainte-Sophie. La plantation de saules permet de filtrer certains éléments présents dans le lixiviat utilisé pour leur irrigation. En 2025, ils ont procédé à l'installation de conduites pour pouvoir débiter l'irrigation sur une surface de 8 hectares en 2026.

Les membres se sont d'abord interrogés sur la destination des saules une fois récoltés. Il a été précisé qu'ils sont utilisés comme copeaux à même la plantation.

Une action de suivi demandée par le Comité était au niveau des quantités de lixiviat utilisé pour l'irrigation. WM a présenté les données, démontrant que 2,34 % du lixiviat produit est utilisé sur la plantation, le reste étant traité à l'usine de traitement des eaux.



À la suite d'une question subséquente concernant l'intention de WM d'éventuellement mettre des saules sur toutes les cellules, WM a expliqué que c'est un projet qu'ils considèrent, mais qui n'a pas encore été testé sur des cellules avec membranes. En outre, il faut s'assurer qu'il n'y ait plus de gaz avant de pouvoir mettre des saules sur une cellule.

8. BILANS DE L'ANNÉE 2025

La dernière rencontre du Comité de novembre 2025 a été l'occasion de partager les bilans de l'année.

8.1. CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu de la réglementation en vigueur, les exploitants de lieux d'enfouissement technique doivent se doter d'un fonds de fermeture. Cette exigence vise à assurer leur capacité à couvrir les coûts liés à la gestion post-fermeture du site pour une période minimale de 30 ans. L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes.

Avec l'autorisation de la phase 3B, le montant à accumuler a été révisé à la hausse pour tenir compte de la poursuite des opérations, portant le nouvel objectif à 14,7 M\$ d'ici 2032. En date du 6 novembre 2025, le montant versé pour la phase 3B-1 totalise 8,4 M\$.

8.2. CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Les fonds d'urgence et d'action environnementale relèvent d'une entente avec la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond, à la suite du décret de 2013. Le fonds d'urgence vise à assurer que des sommes sont disponibles en cas d'urgence environnementale, alors que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

La contribution pour le fonds d'urgence environnementale établie avec la Ville est de 0,33 \$ par tonne. Pour le fonds d'action environnementale, celui-ci est passé à 1,00 \$ par tonne. Pour l'année 2025, le montant prélevé est de 331 971 \$, pour atteindre un total combiné de 4,1 M\$.

À la suite d'une question sur l'utilisation du fonds d'action environnemental, il a été précisé que la MRC a maintenant son propre fonds découlant de l'entente, et le montant établi est de 25 000 \$ par année.

Le Comité a également demandé d'avoir une courte présentation par la Ville sur les projets qui bénéficient du fonds d'action environnementale.

8.3. LETTRE DE CRÉDIT

La lettre de crédit tient son origine d'une demande formulée par le Comité de vigilance en 2009 afin de garantir les fonds nécessaires advenant le cas que WM n'était pas en mesure de remplir ses obligations pour les phases 1 et 2, sachant que le fonds de fermeture couvre seulement les phases suivantes. La méthode de garantie choisie est une lettre de crédit d'une



valeur de 11 M\$, faite à l'intention du ministère. Cette lettre est valide pour deux ans et renouvelée chaque année. Le dernier renouvellement a été fait le 9 octobre 2025.

8.4. CONTRÔLE DES GOÉLANDS



Depuis 2012, WM fait appel au service de fauconnerie Artemis pour assurer le contrôle des goélands. Le but du service est d'assurer la sécurité des travailleurs, d'éviter les nuisances pour le voisinage ainsi que d'empêcher que les goélands transportent les déchets en dehors de la propriété. Lors de la visite de site au mois de juin, un technicien d'Artemis a pu présenter leur service au Comité et ainsi répondre aux questions des membres.

WM a présenté au Comité la comparaison des données annuelles de fréquentation des goélands. Celles-ci montrent que l'affluence annuelle moyenne, qui était de 1 200 par année en 2009, est passée à 181 en 2025. En

2025, le mois novembre a connu une présence plus élevée.

Considérant cette donnée, le Comité s'est questionné sur les méthodes d'effarouchement alternatives. WM a précisé qu'Artemis ne change pas ses méthodes d'effarouchement, même lors d'une présence élevée de goélands.

8.5. BILAN ANNUEL DES SIGNALEMENTS

Lors des réunions, WM expose chacun des signalements qui lui ont été acheminés au Comité, ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le voisinage.

En 2025, deux signalements ont été enregistrés, un en janvier et l'autre en octobre, les deux étant reliés à des odeurs. Des travaux de captage des biogaz planifiés ont eu lieu dans cette même période.

Suivant ces annonces, le Comité a voulu en savoir plus sur la réception des signalements. WM a expliqué que les gens appellent le directeur des opérations du site directement et qu'il fait toujours un retour d'appel une fois les travaux correctifs terminés.

Le registre des signalements et les mesures correctives sont disponibles à l'annexe 2.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des « **alertes odeurs/bruits** » lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visitez le [site Internet](#) du Comité.

8.6. BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le bilan des matières reçues au site du 4 octobre 2023 au 3 octobre 2024 a été présenté au Comité. Au total, ils ont reçu 359 383 tonnes métriques de matières résiduelles (t.m.), ce qui



est en dessous du tonnage maximal autorisé dans le certificat d'autorisation (430 000 t.m.). Les limites concernent les matières résiduelles assujetties à la redevance uniquement.

- Déchets domestiques : 147 065 t.m.
- CRD (construction, rénovation, démolition) : 103 463 t.m.
- ICI (industriel, commercial, institutionnel) : 68 199 t.m.

Un membre s'est demandé si le taux de CRD était élevé en raison de la présence de bois. WM a précisé que l'enjeu est plutôt au niveau des résidus de démolition, qui ne sont pas envoyés en centre de tri.

9. AUTRES DOSSIERS

9.1. PLAN DIRECTEUR DE LA PROPRIÉTÉ

WM a présenté quelques informations concernant le plan directeur de la propriété. Parmi les projets se retrouve le futur écocentre, issu de l'entente avec la MRC d'en avoir un d'ici trois ans, soit en 2027. Ensuite, WM a récupéré le bâtiment du CFER et projette d'y installer ses bureaux, puisque ceux qu'ils utilisent actuellement ne sont pas adéquats.

Quelques questions ont fait surface concernant l'écocentre. WM a pu clarifier qu'ils étaient au stade préliminaire, soit en train d'évaluer les possibilités selon les surfaces disponibles pour son emplacement. La gestion de celui-ci reste à déterminer.

9.2. PFAS

Le sujet des contaminants éternels (PFAS) a été ajouté à certaines rencontres en 2025, en raison de leur attention dans les médias.

D'abord, WM a fait une brève présentation sur ce que sont réellement les PFAS, soit un regroupement de milliers de composés chimiques ayant des propriétés très distinctes et des formules chimiques stables, ce qui fait en sorte qu'ils sont résistants à la dégradation et difficiles à traiter. Les PFAS se retrouvent dans beaucoup de biens de consommation qui, en fin de vie, se retrouvent dans un site d'enfouissement. Des données démontrent que l'exposition à certains PFAS pourrait être associée à des effets sur la santé, ce pour quoi il y a des préoccupations. WM a toutefois partagé des pistes de solutions, soit la sensibilisation, la réglementation et la réduction à la source.

Pour ce qui est du site de Saint-Nicéphore, il est important de considérer que les cellules sont étanches et les données prises depuis les 30 dernières années démontrent qu'ils ont le contrôle sur les contaminants.

En 2025, deux puits de surveillance des eaux souterraines ont été ajoutés à la campagne annuelle, un en amont et un en aval du site, afin de faire le suivi des PFAS et voir si le site a un impact. Les PFAS peuvent également se retrouver dans les eaux de lixiviation brutes et traitées, qui se rendent à l'usine de traitement de la Ville. Présentement, WM est à l'affût de toute nouvelle et protocole provenant du ministère, principalement en ce qui pourrait concerner l'échantillonnage et l'encadrement.



Ce sujet fut d'intérêt pour les membres, qui ont posé plusieurs questions. Notamment, ils ont voulu savoir s'il existait des traitements pour les PFAS. WM a donc expliqué qu'il existe plusieurs types de traitements, mais que ce n'est pas simple, car il y a toujours un résidu associé dont il faut faire la gestion. WM s'est engagé à s'arrimer aux normes édictées par les autorités dès que celles-ci seront définies.

Subséquentement, un membre s'est interrogé à savoir si la présence de PFAS dans les puits au pourtour du site signifierait que le site n'est pas étanche. WM a confirmé et clarifié qu'ils ont déjà échantillonné d'autres puits au niveau des autres contaminants, et qu'ils n'en retrouvent pas. Ils ne pourraient pas retrouver seulement des PFAS dans les échantillons, il y aurait aussi des traces des autres contaminants.

Le suivi du dossier des PFAS sera maintenu en 2026.

9.3. RÉSULTATS DES TRAVAUX DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBOOKE

WM a annoncé au Comité qu'ils avaient reçu le rapport de l'étude effectuée par des étudiants de l'Université de Sherbrooke en lien avec l'utilisation de sols contaminés BC comme recouvrement. L'étude consistait à évaluer si l'eau qui entrait en contact avec les sols et qui s'infiltrait dans les déchets était contaminée. La conclusion est que l'utilisation des sols BC comme recouvrement ne représente pas une source de contamination environnementale et un projet pourrait être fait à plus grande échelle sur un site d'enfouissement. Toutefois, la réglementation actuelle ne permet pas ce genre de projet, alors l'étude pourrait servir à entamer des discussions pour réviser la législation.

9.4. SUIVI SONORE

WM a rappelé que, comme l'exige le ministère, ils confient à la firme Yockell l'enregistrement des niveaux de bruit pendant 24 heures à quatre points répartis sur le site et quatre points de référence hors site. L'objectif est de connaître le bruit déjà présent dans le milieu et ainsi isoler la contribution sonore du lieu d'enfouissement. En 2025, un seul dépassement de 0,9 décibel a été enregistré près de la rue de la Cordelle entre 8h et 9h, un endroit plutôt près des opérations.

10. RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore conclut sa vingtième année d'activités régulières. Il informe la communauté de ses travaux en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les dossiers et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les sujets importants et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et les impacts possibles.

L'année a été riche en échanges pour le Comité. Les membres ont effectué un suivi attentif de différents dossiers environnementaux, incluant la qualité des eaux, la gestion du biogaz, les émissions de GES et les PFAS. Le Comité s'est aussi enquis tout au long de l'année du



processus et des opérations de la phase 3B-1 ainsi que l'excavation des deux nouvelles cellules de cette phase.

La visite de site a été renouvelée en 2025. La visualisation des travaux et des installations a permis de mettre en lumière les enjeux opérationnels rencontrés. Aussi, la visite des installations du réacteur biologique séquentiel a permis de mieux comprendre le fonctionnement du traitement des eaux effectué sur le site.

L'année 2026 s'annonce aussi bien occupée pour les membres avec la poursuite des opérations des travaux de déplacement de l'entrée, de recouvrement final et du branchement de nouvelles conduites horizontales pour capter le biogaz. Plusieurs projets d'intérêts se poursuivront tels que les travaux du CRECQ à l'ancienne sablière, l'évolution de la plantation des saules ainsi que les nombreux projets éducatifs en partenariat avec le GARAF.



11. ANNEXES

ANNEXE 1 – CALENDRIER THÉMATIQUE 2025

19 MARS 2025	4 JUIN 2025	3 SEPTEMBRE 2025	19 NOVEMBRE 2025
Travaux en cours et à venir Plan directeur de la propriété Bilan des matières résiduelles Validation du rapport annuel Validation du calendrier annuel	Visite du site Suivi environnemental des eaux Eaux de lixiviation	Visite installations extérieures du GARAF Performance environnementale : Biogaz Bilan des GES	Bilan de l'année écoulée Projets environnementaux et communautaires Suivi sonore annuel Résultats des travaux de l'UdeS
Actions de suivi Registre des plaintes Registre des visites du MELCCFP Suivi du déplacement de l'entrée			

ANNEXE 2 – REGISTRE DES SIGNALEMENTS

DATE ET HEURE	NATURE DE LA PLAINTÉ	DATE DE TRAITEMENT PAR WM	MESURE(S) CORRECTIVE(S)
9 janvier - 14h29	Odeurs	9 janvier	Travaux de branchement de conduite de captage prévus le 11 janvier – Drain de contour des cellules 1-2-3
18 octobre - 8h30	Odeurs	18 octobre	Construction de tranchées horizontales Travaux de branchement de conduite de captage et des drains de contour des cellules 4-5-6 prévus du 3 au 13 novembre

